



Commissariat  
à la protection de  
la vie privée du Canada

## **Sondage auprès des Canadiens sur la protection de la vie privée de 2018-2019**

### **Compte rendu sommaire**

### **Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada**

Nom du fournisseur : Phoenix SPI  
Numéro du marché : 2R008-180131-001\_CY  
Montant du marché : 66 185,51 \$ (incluant la TVH)  
Date d'attribution : Le 10 octobre 2018  
Date de livraison : Le 11 mars 2019

Numéro d'enregistrement : POR 055-18

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer  
avec [publications@priv.gc.ca](mailto:publications@priv.gc.ca).

This report is also available in English.

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.

Mars 2019

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage téléphonique réalisé par Phoenix SPI au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. L'étude a été menée auprès de 1 516 Canadiens de 16 ans ou plus entre le 6 et le 20 février 2019.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Veuillez obtenir au préalable une permission écrite du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Pour avoir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse [publications@priv.gc.ca](mailto:publications@priv.gc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

30, rue Victoria

Gatineau (Québec) K1A 1H3

## Résumé

La société Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) a été mandatée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) pour réaliser un sondage téléphonique auprès des Canadiens sur les questions liées à la protection de la vie privée.

## Contexte et objectifs

À titre de défenseur du droit à la vie privée des Canadiens, le Commissariat est autorisé à enquêter sur les plaintes et à mener des vérifications en vertu de deux lois fédérales, à publier de l'information sur les pratiques de traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé et à effectuer de la recherche sur les questions liées à la protection de la vie privée.

Le Parlement a confié au Commissariat le mandat d'agir à titre d'ombudsman et de gardien du droit à la vie privée au Canada. Entre autres, le Commissariat veille au respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

La mission du Commissariat consiste à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée. Il s'agit notamment de sensibiliser les Canadiens aux questions liées à la protection de la vie privée et de les aider à les comprendre. C'est pourquoi le Commissariat effectue tous les deux ans une recherche sur l'opinion publique à ce sujet. La recherche de cette année porte sur les questions liées à la protection de la vie privée qui sont associées aux quatre priorités stratégiques du Commissariat :

1. l'économie des renseignements personnels;
2. la surveillance du gouvernement;
3. la réputation et la protection de la vie privée;
4. le corps comme source d'information.

Ces priorités ont été établies en 2015 dans le but de canaliser les efforts du Commissariat et d'orienter ses décisions en matière d'affectation de ressources discrétionnaires de manière à être encore mieux en mesure de protéger la vie privée des Canadiens.

Le principal objectif de la recherche consistait à déterminer le niveau de connaissance et de compréhension des Canadiens concernant les questions liées à la protection de la vie

privée et à étudier leur opinion à cet égard. Les résultats du sondage serviront à éclairer et à orienter les efforts déployés par le Commissariat pour sensibiliser les Canadiens.

## Méthode

Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 13 minutes a été réalisé entre le 6 et le 20 février 2019 auprès de 1 516 résidents canadiens de 16 ans ou plus. Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (téléphones fixes et cellulaires) a été utilisée pour réduire le plus possible les erreurs de couverture. La société Elemental Data Collection Inc. a mené les entrevues à l'aide de la technologie d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur. On peut considérer que les résultats du sondage sont représentatifs de la population des Canadiens de 16 ans ou plus.

On a opté pour une base de sondage géographiquement non proportionnelle afin d'améliorer l'exactitude des résultats régionaux.

Strate	Entrevues menées
Atlantique	204
Québec	350
Ontario	400
Prairies (ainsi que Nunavut et Territoires du Nord-Ouest)	360
Colombie-Britannique (et Yukon)	202
<b>Total</b>	<b>1 516</b>

Les résultats obtenus au moyen d'un échantillon de cette taille comportent une marge d'erreur de  $\pm 2,5\%$ , 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande dans le cas des résultats qui concernent des sous-groupes de l'échantillon.

Les données du sondage ont été pondérées en fonction de la région, de l'âge et du sexe des répondants afin que les résultats soient représentatifs de la population canadienne. La pondération a été établie à partir des données démographiques du recensement de 2016 de Statistique Canada.

Le tableau ci-après donne des renseignements sur la répartition finale des appels et les taux de réponse connexes<sup>1</sup>. Le taux de réponse global est de 5 % (7 % dans l'échantillon des utilisateurs de téléphone fixe et 4 % dans celui des utilisateurs de téléphone cellulaire).

	Total	Téléphones fixes	Téléphones cellulaires
<b>Nombre total de tentatives d'appels</b>	<b>81 041</b>	<b>18 319</b>	<b>62 722</b>
<b>Hors du champ de sondage – Réponse non valide</b>	<b>50 207</b>	<b>7 966</b>	<b>42 241</b>
<b>Appels infructueux (U)</b>	<b>16 480</b>	<b>5 023</b>	<b>11 457</b>
<i>Pas de réponse ou répondeur téléphonique</i>	16 480	5 023	11 457
<b>Dans le champ du sondage – Non-réponse (IS)</b>	<b>14 354</b>	<b>5 330</b>	<b>9 024</b>
<i>Barrière linguistique</i>	383	171	212
<i>Incapacité de répondre au questionnaire (maladie ou décès)</i>	133	73	60
<i>Rappel (répondant non disponible)</i>	2 698	864	1 834
<i>Refus</i>	10 837	4 098	6 739
<i>Interruption</i>	303	124	179
<b>Répondants potentiels – Unités répondantes (R)</b>	<b>1 682</b>	<b>808</b>	<b>874</b>
<i>Entrevue réalisée</i>	1 516	749	767
<i>Quota complet</i>	82	38	44
<i>Non admissible – Industrie</i>	58	21	37
<i>Non admissible – Âge</i>	26	0	26
<b>Taux de réponse</b>	<b>5 %</b>	<b>7 %</b>	<b>4 %</b>

On a évalué le risque de biais de non-réponse en comparant les caractéristiques des répondants au moyen des données pondérées et non pondérées. Comme dans la plupart des sondages téléphoniques réalisés auprès de la population générale, les personnes de 55 ans ou plus étaient surreprésentées dans l'échantillon final, tandis que celles de moins de 35 ans étaient sous-représentées. Ce déséquilibre a été corrigé au moyen de la pondération.

<sup>1</sup>La formule de calcul du taux de réponse est la suivante :  $[R=R/(U+IS+R)]$ . Pour calculer ce taux, on divise donc le nombre d'unités répondantes [R] par la somme du nombre d'appels infructueux [U] plus celui du nombre de cas de non-réponse de ménages et de personnes dans le champ du sondage [IS] et du nombre d'unités répondantes [R].

## Faits saillants

**Les Canadiens estiment avoir une bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée, mais ils ont encore des préoccupations concernant la protection de leur vie privée.**

À peu près les deux tiers des Canadiens estiment avoir une bonne (50 %) ou une très bonne (14 %) connaissance de leurs droits en matière de vie privée. Les résultats à ce chapitre sont pratiquement les mêmes qu'en 2016 (64 % en 2018 contre 65 % en 2016). En outre, un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué avoir de bonnes (46 %) ou de très bonnes (11 %) connaissances sur la *façon* de protéger leur droit à la vie privée. Près de la moitié (48 %) sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur leur vie privée (comparativement à 52 % en 2016).

Les répondants estiment avoir une bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée et des risques associés aux nouvelles technologies, mais la majorité d'entre eux (92 %) ont exprimé un certain niveau de préoccupation concernant la protection de leur vie privée. Parmi les répondants qui se sont dits préoccupés, 37 % sont *énormément* préoccupés par cette question (résultat inchangé par rapport à 2016, mais en hausse par rapport à 34 % en 2014). De plus, d'après une minorité importante de répondants (45 %), les entreprises en général ne respectent pas leur droit à la vie privée. Contrairement à l'opinion des répondants concernant le respect de leur droit à la vie privée par les entreprises, la majorité d'entre eux (55 %) ont l'impression que le gouvernement fédéral respecte ce droit.

**La majorité des Canadiens sont préoccupés par l'utilisation future de leurs renseignements en ligne et prennent des mesures pour protéger leurs renseignements personnels.**

La majorité des Canadiens qui utilisent Internet sont préoccupés par l'utilisation éventuelle de leurs renseignements personnels en ligne. La grande majorité des répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la possibilité que des gens utilisent leurs renseignements en ligne pour tenter de voler leur identité (90 %), que des entreprises ou des organisations utilisent ces renseignements pour prendre des décisions à leur sujet (88 %) et que des plateformes de médias sociaux recueillent leurs renseignements personnels pour créer un profil détaillé à leur sujet (87 %).

Compte tenu de ces préoccupations, il n'est pas étonnant que la plupart des Canadiens qui utilisent un appareil mobile prennent des mesures pour protéger leurs renseignements personnels. Plus précisément, 75 % règlent les paramètres pour limiter les renseignements personnels communiqués sur leur appareil mobile et 74 % choisissent de ne pas installer une application ou de la désinstaller parce qu'ils ne souhaitent pas fournir les renseignements qu'on leur demande.

### **Les Canadiens sont également préoccupés par la collecte et l'utilisation de renseignements concernant leur corps à des fins non médicales.**

Lorsqu'on leur a présenté différents scénarios de collecte de renseignements concernant leur corps, la majorité des répondants ont fait état de préoccupations. Plus précisément, environ huit répondants sur dix seraient à tout le moins quelque peu préoccupés par la possibilité de faire prélever un échantillon de leur salive pour permettre à une entreprise d'effectuer un test génétique qui déterminera s'ils sont susceptibles de souffrir de problèmes de santé à l'avenir (83 %) ou qui les aidera à en savoir plus sur leurs ancêtres (80 %) ou par celle de permettre que des données sur le nombre de pas qu'ils font, le nombre de calories qu'ils brûlent ou leur rythme cardiaque recueillies par un appareil de suivi de la condition physique soient analysées et utilisées pour leur faire des offres commerciales (81 %). Les Canadiens préoccupés par un balayage de leur iris pour accélérer les formalités de passage aux frontières au Canada et aux États-Unis sont moins nombreux, mais constituent tout de même une majorité (75 %). Par rapport à 2016, une plus grande proportion de répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la communication de renseignements concernant leur corps dans tous ces scénarios.

### **Les pratiques de protection de la vie privée adoptées par les entreprises et l'imposition de pénalités financières à celles qui utilisent à mauvais escient les renseignements personnels pourraient avoir une incidence sur la disposition des Canadiens à faire affaire ou non avec une entreprise.**

Plus de la moitié des Canadiens seraient probablement ou certainement disposés à faire affaire avec une entreprise qui recueille des renseignements personnels les concernant si l'une ou l'autre des mesures énoncées était en place. Les répondants seraient certainement (40 %) disposés à faire affaire avec une entreprise qui subirait de lourdes pénalités financières si elle utilisait à mauvais escient leurs renseignements personnels. En revanche, les répondants ont été moins nombreux à affirmer que la communication d'information claire et facile à comprendre concernant les pratiques de protection de la vie privée (26 %), l'affichage d'un sceau d'approbation (22 %) ou l'offre de diverses options (19 %) aurait une incidence sur leur disposition à faire affaire avec une entreprise.

### **Les nouvelles dans les médias sur les cas d'atteinte à la vie privée influent encore grandement sur la disposition des Canadiens à communiquer des renseignements personnels. Cet effet se reflète en partie dans les mesures qu'ils prennent pour protéger leurs renseignements personnels.**

La majorité des répondants ont refusé de communiquer des renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise (76 %) ou d'échanger leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service (70 %). Toutefois, moins d'un répondant sur cinq (16 %) a affirmé avoir apporté des changements à ses plans de voyage en raison de préoccupations liées à la protection des renseignements personnels aux postes frontaliers. Qui plus est, plus de huit répondants

sur dix (84 %) ont affirmé que les reportages sur les cas d'atteinte à la vie privée avaient influé sur leur disposition à communiquer leurs renseignements personnels. Ces résultats sont pratiquement les mêmes qu'en 2016.

**Les Canadiens ne comprennent pas très bien ce qui en est de la collecte de renseignements personnels par le gouvernement du Canada. Malgré cela, la plupart d'entre eux seraient à tout le moins quelque peu à l'aise s'il communiquait leurs renseignements personnels à un autre ministère fédéral avec leur consentement.**

Trois répondants sur dix (29 %) estiment bien comprendre ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels qu'il recueille auprès des citoyens. Les répondants ont été un peu plus nombreux à déclarer bien comprendre les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir les renseignements personnels d'individus qui sont disponibles en ligne (33 %) et le traitement de leurs renseignements personnels dans le cadre des activités de collecte de renseignements (35 %).

La majorité des répondants seraient mal à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à des gouvernements ou à des autorités à l'étranger (75 %), à un autre ministère fédéral *sans* leur consentement (64 %) ou à un autre ministère fédéral pour une raison qu'ils ne connaissent pas (60 %). En revanche, 81 % seraient à tout le moins quelque peu à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à un autre ministère fédéral *avec* leur consentement.

**Les Canadiens estiment ne pas avoir le contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés et ils estiment que le gouvernement devrait être responsable de les aider à protéger leurs renseignements personnels.**

La plupart des Canadiens estiment avoir peu de contrôle ou n'en avoir aucun sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises (67 %) ou le gouvernement (61 %). Comme on pouvait s'y attendre, la grande majorité des Canadiens (86 %) considèrent que les entreprises ne devraient pas être en mesure de partager leurs renseignements personnels à des fins autres que pour leur fournir un service. Preuve de cette perception de manque de contrôle, les deux tiers des répondants ont affirmé que le gouvernement devrait être responsable de les aider à protéger leurs renseignements personnels.

---

Montant du marché : 66 185,51 \$ (incluant la TVH)

Attestation de neutralité politique : À titre de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, j'atteste que le rapport livré est entièrement conforme aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la *Politique*

*de communication du gouvernement du Canada et à la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.* Plus précisément, ce rapport ne renferme pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.

La présidente  
Phoenix Strategic Perspectives Inc.,

Document original signé par  
Alethea Woods